Accusé de réception en préfecture
073-217300714-20241016-07_20240090-DE
Reçu le 23/10/2024

Champagny en Vanoise
Paradiski

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie) SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

N° 2024 0090

L'An Deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 17H30, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 10 octobre 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Robert LEVY, Florence MARMONIER, Lucas PENASA, Gérard RUFFIER LANCHE

Absents excusés : Xavier BRONNER (pouvoir donné à Lucas PENASA), Thierry RUFFIER DES AIMES (pouvoir donné à Florence MARMONIER), Françoise VILLARD (pouvoir donné à Denis TATOUD), Olivier CHENU, Arnaud JOLY

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	12
Votes pour :	12
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	00

****

Objet : Demande de subvention au Département de la Savoie au titre de Fonds Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC) pour l'acquisition d'une saleuse

Monsieur le Maire indique que pour une station de sports d'hiver il est indispensable d'assurer la viabilité hivernale des voies de circulations routières et piétonnes pour garantir la sécurité des usagers.

Actuellement les voies circulables sont d'abord déneigées à l'engin (chargeuse ou tracteur) puis salées à l'aide de la saleuse installée sur le pick-up.
Ce véhicule est vieillissant et s'il venait à tomber en panne la commune n'aurait malheureusement pas de solution de repli rapide.
L'installation d'une saleuse en lieu et place du contrepoids sur le tracteur permettrait de faire face à ce problème mais aussi et surtout de saler au fur et à mesure du déneigement.
Cette saleuse permettra d'optimiser le plan de déneigement tout en diminuant la fatigue physique des agents.
La sécurité des usagers serait également améliorée du fait de l'absence de latence entre le déneigement et le salage.

Le modèle choisi dispose également d'un système d'auto-chargement permettant de charger le sel plus rapidement et de façon plus sécuritaire. Il permet aussi de remplacer le sel par des gravillons le cas échéant.
Sa faible largeur, associée à un porte à faux restreint permettront de conserver l'excellente maniabilité de l'engin porteur. Le stockage estival serait également facilité du fait de son faible encombrement.

La dépense pour l'acquisition d'une saleuse neuve est estimée à 16 584€ HT.

Accusé de réception en préfecture
073-217300714-20241016-07_20240090-DE
Reçu le 23/10/2024

Dans ce cadre, la commune de Champagny peut solliciter auprès du Département de la Savoie une subvention, au titre du Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes (FDEC) pour l'acquisition d'engins ou d'équipements de déneigement.

Le plafond des dépenses subventionnables pour ce type d'acquisition est de 100 000.00€ HT, soit une prévision d'aide de 9 950€ HT en retenant un taux de 60%.

Le plan de financement prévisible est le suivant :

- Subvention du projet à hauteur de 9 950€€ HT au titre du FDEC,
- Autofinancement du projet de la commune à hauteur de 6 634€ HT.

- *Vu l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,*

Considérant la nécessité de déneiger les voies communales,
Considérant la nécessité de renouveler la saleuse actuelle qui présente un état d'usure avancé,
Considérant la possibilité d'une aide financière de la part du Département de la Savoie au titre du FDEC,

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal

- APPROUVE le projet de renouvellement de la saleuse,
- APPROUVE le coût prévisionnel de la saleuse pour un montant de 16 584€ HT,
- APPROUVE le plan de financement décrit dans la présente délibération,
- APPROUVE la demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC,
- AFFIRME que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la commune,
- DEMANDE au Département dans le cadre du FDEC une subvention au taux maximum pour l'acquisition de cette saleuse,
- DEMANDE au Département de la Savoie une autorisation d'engagement anticipée pour l'acquisition de cette saleuse,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la demande de subvention et ses documents y afférents auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

Pour le Maire empêché,
Le 1er adjoint,
Denis TATOUD

MAIRIE DE CHAMPAGNY-EN-VANOISE (Savoie)